



PLAN MUNICIPAL  
DE SÉCURITÉ CIVILE  
2019



Municipalité de  
Saint-Athanase



**SECTION 4** *MODES DE PROCÉDURES D'ALERTE ET DE  
MOBILISATION*



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Section 4 – Modes de procédures d’alerte et de mobilisation .....</b>	<b>4.8</b>
4.1 Procédures d’alerte et de mobilisation des intervenants .....	4.8
4.1.1 Les moyens pour recevoir et traiter un signalement .....	4.8
4.1.2 Les circonstances justifiant l’alerte et la mobilisation des intervenants .....	4.10
Aide-mémoire / Circonstances justifiant l’activation des procédures d’alerte et de mobilisation des intervenants .....	4.10
4.1.3 Le signal d’alerte .....	4.10
4.1.3.1 Personnes autorisées .....	4.11
Aide-mémoire / Tâches du coordonnateur municipal de la sécurité civile suite au déclenchement de la procédure d’alerte et de mobilisation .....	4.12
4.1.3.2 Le contenu du message d’alerte .....	4.12
Aide-mémoire / Le contenu du message d’alerte .....	4.13
4.1.3.3 <i>Québec En Alerte</i> .....	4.13
4.1.4 Le schéma d’alerte .....	4.13
Schéma d’alerte de la municipalité de Saint-Athanase .....	4.15
4.1.5 La liste de mobilisation municipale .....	4.16
4.2 <i>Le Bottin des ressources pour la réponse aux sinistres</i> .....	4.16



4.3	La déclaration d'état d'urgence locale .....	4.17
4.4	La mobilisation municipale en réponse aux sinistres .....	4.19
-	<b>Risque N° 1 – Incendie de forêt</b> .....	4.21
1.1	Contexte .....	4.21
1.2	Direction des opérations .....	4.21
1.3	Exécution .....	4.22
1.4	Plan d'action	
1.4.1	Alerte .....	4.22
1.4.2	Intervention .....	4.22
1.4.3	Équipement .....	4.24
1.4.4	Information au public .....	4.25
1.4.5	Rétablissement .....	4.25
-	<b>Risque N° 2 – Verglas et tempête hivernale</b> .....	4.26
2.1	Contexte .....	4.26
2.2	Direction des opérations .....	4.26
2.3	Exécution .....	4.26
2.4	Plan d'action	
2.4.1	Alerte .....	4.27
2.4.2	Intervention .....	4.27
2.4.3	Équipement .....	4.28
2.4.4	Information au public .....	4.28
2.4.5	Rétablissement .....	4.28
-	<b>Risque N° 3 – Panne majeure d'électricité</b> .....	4.29
3.1	Contexte .....	4.29
3.2	Direction des opérations .....	4.29
3.3	Exécution .....	4.29
3.4	Plan d'action	
3.4.1	Alerte .....	4.30
3.4.2	Intervention .....	4.30
3.4.3	Équipement .....	4.32
3.4.4	Information au public .....	4.33
3.4.5	Rétablissement .....	4.33



-	<b>Risque N° 4 – Panne de télécommunication .....</b>	<b>4.34</b>
	4.1 Contexte .....	4.34
	4.2 Direction des opérations .....	4.34
	4.3 Exécution .....	4.34
	4.4 Plan d'action	
	4.4.1 Alerte .....	4.35
	4.4.2 Intervention .....	4.35
	4.4.3 Équipement .....	4.36
	4.4.4 Information au public .....	4.37
	4.4.5 Rétablissement .....	4.37
-	<b>Risque N° 5 – Conflagration .....</b>	<b>4.38</b>
	5.1 Contexte .....	4.38
	5.2 Direction des opérations .....	4.38
	5.3 Exécution .....	4.39
	5.4 Plan d'action	
	5.4.1 Alerte .....	4.39
	5.4.2 Intervention .....	4.39
	5.4.3 Équipement .....	4.41
	5.4.4 Information au public .....	4.41
	5.4.5 Rétablissement .....	4.41
-	<b>Risque N° 6 – Vents violents (tornades ou ouragans) et orages ...</b>	<b>4.43</b>
	6.1 Contexte .....	4.43
	6.2 Direction des opérations .....	4.43
	6.3 Exécution .....	4.44
	6.4 Plan d'action	
	6.4.1 Alerte .....	4.44
	6.4.2 Intervention .....	4.44
	6.4.3 Équipement .....	4.45
	6.4.4 Information au public .....	4.46
	6.4.5 Rétablissement .....	4.46
-	<b>Risque N° 7 – Déversement de matières dangereuses .....</b>	<b>4.47</b>
	7.1 Contexte .....	4.47
	7.2 Direction des opérations .....	4.47
	7.3 Exécution .....	4.47
	7.4 Plan d'action	
	7.4.1 Alerte .....	4.48
	7.4.2 Intervention .....	4.48
	7.4.3 Équipement .....	4.49
	7.4.4 Information au public .....	4.50



7.4.5	Rétablissement .....	4.50
-	<b>Risque N° 8 – Accident routier majeur .....</b>	<b>4.51</b>
8.1	Contexte .....	4.51
8.2	Direction des opérations .....	4.51
8.3	Exécution .....	4.51
8.4	Plan d'action	
8.4.1	Alerte .....	4.52
8.4.2	Intervention .....	4.52
8.4.3	Équipement .....	4.53
8.4.4	Information au public .....	4.53
8.4.5	Rétablissement .....	4.53
-	<b>Risque N° 9 – Route ou chemins d'accès endommagés gravement .....</b>	<b>4.54</b>
9.1	Contexte .....	4.54
9.2	Direction des opérations .....	4.54
9.3	Exécution .....	4.54
9.4	Plan d'action	
9.4.1	Alerte .....	4.55
9.4.2	Intervention .....	4.55
9.4.3	Équipement .....	4.56
9.4.4	Information au public .....	4.56
9.4.5	Rétablissement .....	4.56
-	<b>Risque N° 10 – Pandémie .....</b>	<b>4.57</b>
10.1	Contexte .....	4.57
10.2	Direction des opérations .....	4.57
10.3	Exécution .....	4.58
10.4	Plan d'action	
10.4.1	Alerte .....	4.58
10.4.2	Intervention .....	4.58
10.4.3	Équipement .....	4.59
10.4.4	Information au public .....	4.59
10.4.5	Rétablissement .....	4.59
-	<b>Risque N° 11 – Séisme .....</b>	<b>4.60</b>
11.1	Contexte .....	4.60
11.2	Direction des opérations .....	4.60
11.3	Exécution .....	4.61
11.4	Plan d'action	
11.4.1	Alerte .....	4.61
11.4.2	Intervention .....	4.61



	11.4.3 Équipement .....	4.63
	11.4.4 Information au public .....	4.63
	11.4.5 Rétablissement .....	4.64
-	<b>Risque N° 12 – Glissement de terrain</b> .....	4.65
	12.1 Contexte .....	4.65
	12.2 Direction des opérations .....	4.65
	12.3 Exécution .....	4.65
	12.4 Plan d'action	
	12.4.1 Alerte .....	4.66
	12.4.2 Intervention .....	4.66
	12.4.3 Équipement .....	4.68
	12.4.4 Information au public .....	4.69
	12.4.5 Rétablissement .....	4.69
-	<b>Risque N° 13 – Écrasement d'aéronef</b> .....	4.70
	13.1 Contexte .....	4.70
	13.2 Direction des opérations .....	4.70
	13.3 Exécution .....	4.70
	13.4 Plan d'action	
	13.4.1 Alerte .....	4.71
	13.4.2 Intervention .....	4.71
	13.4.3 Équipement .....	4.72
	13.4.4 Information au public .....	4.73
	13.4.5 Rétablissement .....	4.73
-	<b>Risque N° 14 – Terrorisme</b> .....	4.74
	14.1 Contexte .....	4.74
	14.2 Direction des opérations .....	4.74
	14.3 Exécution .....	4.74
	14.4 Plan d'action	
	14.4.1 Alerte .....	4.75
	14.4.2 Intervention .....	4.75
	14.4.3 Équipement .....	4.77
	14.4.4 Information au public .....	4.77
	14.4.5 Rétablissement .....	4.78



## Annexes

- Annexe 4.1** Fiche pour le signalement d'une situation
- Annexe 4.2** Fiche permettant de dresser l'état de la situation
- Annexe 4.3** Liste de mobilisation municipale
- Annexe 4.4** Bottin des ressources
- Annexe 4.5** Déclaration d'état d'urgence local par le conseil municipal
- Annexe 4.6** Déclaration d'état d'urgence local par le maire



## Les modes de procédure d'alerte et de mobilisation

Plusieurs sinistres survenus dans les années passées ont mis en évidence l'importance, pour les autorités, les intervenants et la population, d'être avisés rapidement lorsqu'un tel événement se produit ou est susceptible de se produire.

Le déclenchement rapide d'une alerte favorise la mobilisation optimale des intervenants et accroît la sécurité des citoyens, ce qui permet de réduire les conséquences d'un sinistre. En d'autres mots, être alerté au bon moment peut faire toute la différence entre une réponse aux sinistres qui s'amorce correctement et une autre qui s'enclenche de façon désorganisée.

L'établissement de modes et de procédures d'alerte et de mobilisation s'avère donc essentiel pour être en mesure d'alerter promptement les membres de l'OMSC, les intervenants externes et la population, ainsi que pour mobiliser rapidement les ressources qui sont requises pour gérer la situation.

### ➤ **L'alerte**

L'alerte est un message ou un signal d'avertissement donné lors d'un sinistre réel ou imminent qui invite à prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Elle sert ainsi à prévenir les autorités, les intervenants et la population afin que les mesures appropriées soient mises en place à tous les niveaux.

### ➤ **La mobilisation**

La mobilisation correspond à l'action de recourir aux personnes et aux organisations requises pour répondre à un sinistre. Mobiliser, c'est donc demander aux personnes et aux organisations concernées d'intervenir.

## **4.1 Procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants**

### **4.1.1 Les moyens pour recevoir et traiter un signalement**

Un sinistre peut survenir à tout moment du jour, de la nuit, de la semaine ou de l'année et c'est pourquoi il est important de planifier des moyens qui permettront de recevoir et de traiter un signalement en tout temps.





Lorsqu'un signalement est reçu au centre 9-1-1, les services d'urgence sont mobilisés (policiers, pompiers, ambulanciers). Toutefois, selon le contexte, le besoin d'experts, de personnel supplémentaire, de services et d'équipements spécialisés, de coordination ou de soutien externe peut rapidement se faire sentir. Les moyens établis doivent ainsi permettre à la municipalité de recevoir et de traiter ces demandes additionnelles et d'assurer la transition entre la gestion d'une situation d'urgence et celle d'un sinistre. En d'autres mots, la municipalité doit prévoir comment son OMSC sera informée d'un éventuel sinistre.

En fonction des ressources de la municipalité et de ses modes d'organisation, les moyens ci-dessous sont envisagés par la municipalité pour permettre à l'OMSC de recevoir ou de transmettre en tout temps le signalement d'une situation pouvant être à l'origine d'un sinistre :

- s'assurer que le coordonnateur municipal de la sécurité civile et que son substitut peuvent être joints en tout temps (en alternance ou non);
- s'assurer qu'en tout temps un membre de l'OMSC peut recevoir un appel (en alternance ou non);
- utiliser, si en place, une ligne téléphonique d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (qui diffère du 9-1-1) réservée à la gestion des sinistres pour traiter les signalements et s'assurer d'établir le lien avec le coordonnateur municipal ou son substitut.

À noter cependant que le courrier électronique, les textos et les médias sociaux ne sont pas considérés comme des moyens fiables pour joindre les intervenants. Ces moyens peuvent toutefois être utilisés de façon complémentaire.

Traiter un signalement consiste à valider l'information reçue et, le cas échéant, à lancer les procédures d'alerte et de mobilisation requises pour répondre au sinistre.

Une « **Fiche de signalement d'une situation** » contient les principaux éléments d'information obtenus par la personne ayant répondu à l'appel d'urgence. Elle sert notamment à diffuser l'alerte aux autorités concernées.

Une « **Fiche pour le signalement d'une situation** » se retrouve à l'Annexe 4.1 et une « **Fiche permettant de dresser l'état de la situation** » se retrouve à l'Annexe 4.2



#### 4.1.2 Les circonstances justifiant l’alerte et la mobilisation des intervenants

Ces circonstances prennent la forme de critères ou de conditions qui, au moment d’un sinistre réel, imminent ou appréhendé, peuvent conduire à la décision d’activer les procédures d’alerte et de mobilisation, par exemple :

Aide-mémoire	Circonstances justifiant l’activation des procédures d’alerte et de mobilisation des intervenants
--------------	---



	Il y a une menace importante à la santé, la sécurité et la vie des citoyens.
	Des dommages étendus aux biens et aux infrastructures sont observés ou à craindre.
	De nombreuses ressources sont ou pourraient être nécessaires.
	Les activités courantes de la municipalité sont ou pourraient être grandement perturbées.
	Le sinistre pourrait perdurer un certain temps.
	L’événement soulève ou a le potentiel de soulever une grande visibilité médiatique.
	Plusieurs municipalités sont menacées.
	L’événement cause de <b>graves préjudices ou d’importants dommages</b> ou il est <b>exceptionnel</b> , c’est-à-dire qu’il faut que cet événement exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles.
	L’événement doit porter ou doit être susceptible de porter <b>atteinte grave aux personnes ou à leurs biens</b> , ou porter atteinte à la sécurité d’une ou de plusieurs personnes.
	L’événement peut résulter d’une <b>pandémie</b> , d’un <b>incendie</b> , d’un <b>accident</b> ou d’une <b>explosion</b> , de tout <b>autre phénomène naturel</b> ou d’une <b>défaillance technique découlant d’une intervention humaine ou non</b> .

#### 4.1.3 Le signal d’alerte

L’alerte est un *signal d’avertissement de la présence ou de l’imminence d’un sinistre appréhendé*. Elle sert à prévenir les autorités, les intervenants et la population de la municipalité afin que les secours puissent s’organiser. Les intervenants alertés procèdent alors à une identification des besoins afin de déterminer les ressources nécessaires en fonction du sinistre redouté.



**Les moyens qui sont à la disposition de la municipalité pour diffuser l’alerte au sein de l’organisation, de la population ainsi qu’aux intervenants externes sont :**

- **le téléphone;**
- **le porte-à-porte;**
- **la page Facebook de la municipalité;**
- **le site Internet de la municipalité;**
- **les médias d’information traditionnels, radio et télévision.**

#### **4.1.3.1 Personnes autorisées**

Les personnes autorisées à approuver les messages d’alerte, à autoriser leur diffusion et à autoriser le lancement d’une alerte à la population sont le **maire ou le maire suppléant**.

En leur absence, le coordonnateur municipal de la sécurité civile, son substitut ou toute autre personne que la municipalité peut désigner, si elle le juge nécessaire, peuvent exercer ces pouvoirs.

De plus, la Direction régionale de la sécurité civile peut déclencher la pré-alerte ou l’alerte dans les situations suivantes :

- le maire de la municipalité en fait la demande;
- les ressources de plus d’un ministère sont requises;
- la nature des interventions exigées par le sinistre dépasse la capacité à réagir d’une municipalité;
- le sinistre a ou peut avoir un impact au niveau régional ou provincial.

Lorsqu’il a été décidé d’enclencher le processus d’alerte et de mobilisation, le coordonnateur doit :



**Aide-mémoire      Tâches du coordonnateur municipal de la sécurité civile suite au déclenchement de la procédure d’alerte et de mobilisation**



	<b>S’ASSURER</b> que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit avisé de la situation, qui, lui, doit aviser tous les membres du conseil.
	<b>AVISER</b> tous les responsables des différentes missions, qu’ils soient mobilisés ou non, afin : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ qu’ils se préparent à assumer les responsabilités qui leur ont été confiées;</li> <li>✓ qu’ils prennent contact ou mobilisent leurs ressources humaines ou leurs fournisseurs de services;</li> <li>✓ qu’ils indiquent aux intervenants le lieu de rassemblement prévu.</li> </ul>
	<b>INFORMER</b> la direction régionale de la sécurité civile et, au besoin, demander assistance.
	<b>PRÉVOIR</b> l’ouverture du centre de coordination avec le responsable de la mission <i>Administration</i> .

Lorsqu’il y a mobilisation des intervenants, tous les élus et les responsables se rendent, dans la mesure du possible, au centre de coordination afin de prendre connaissance de l’information sur la situation. La planification et la mise en œuvre des opérations débutent.

Le conseil municipal peut déclarer l’état d’urgence pour une période maximale de 5 jours à l’expiration de laquelle il peut être renouvelé, sur autorisation du ministre, pour d’autres périodes maximales de cinq jours.

Le maire ou, en cas d’absence ou d’empêchement, le maire suppléant peut déclarer l’état d’urgence pour un maximum de 2 jours.

Il est à noter que seul le gouvernement peut déclarer l’état d’urgence pour une période maximale de 30 jours et que le ministre peut déclarer l’état d’urgence pour un maximum de 2 jours.

**4.1.3.2 Le contenu du message d’alerte**

Si les circonstances justifient de diffuser un message d’alerte à la population, celui-ci doit contenir, au minimum, de l’information sur :



## Aide-mémoire Le contenu du message d'alerte



	la nature du sinistre en cause (incendie de forêt, accident mettant en cause des matières dangereuses, etc.), ainsi que ses effets réels ou potentiels;
	sa localisation (secteurs de la municipalité touchés ou susceptibles de l'être);
	les consignes de sécurité à suivre (gestes à poser rapidement, meilleurs moyens pour obtenir de l'information complémentaire ou subséquente, etc.);
	l'autorité du message (source).

### 4.1.3.3 Québec En Alerte

Le système *Québec En Alerte* est un moyen qui permet au MSP et à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), entre autres, d'alerter rapidement les citoyens lors d'événements qui présentent une menace réelle ou imminente pour leur vie et leur sécurité.

Le message d'alerte diffusé par ce système fournit de l'information en vue de réduire les conséquences de l'aléa en cause — ou de prévenir de possibles conséquences — et d'adopter les bons comportements selon l'évolution de la situation.

Ce système peut être considéré comme un moyen complémentaire à ceux mis en place par la municipalité pour alerter la population.

La municipalité aura recours au système *Québec En Alerte* via le Centre des opérations gouvernementales (COG) de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

### 4.1.4 Le schéma d'alerte

Le schéma d'alerte est une représentation du cheminement de l'alerte entre les membres de l'OMSC et les principaux intervenants pouvant être requis pour répondre à un sinistre. Il s'agit donc d'un outil dressant un portrait d'ensemble des personnes à alerter et indiquant, suivant la séquence établie, à qui incombe la responsabilité de contacter chacune des organisations ou chacun des intervenants désignés.

Il met notamment en évidence :



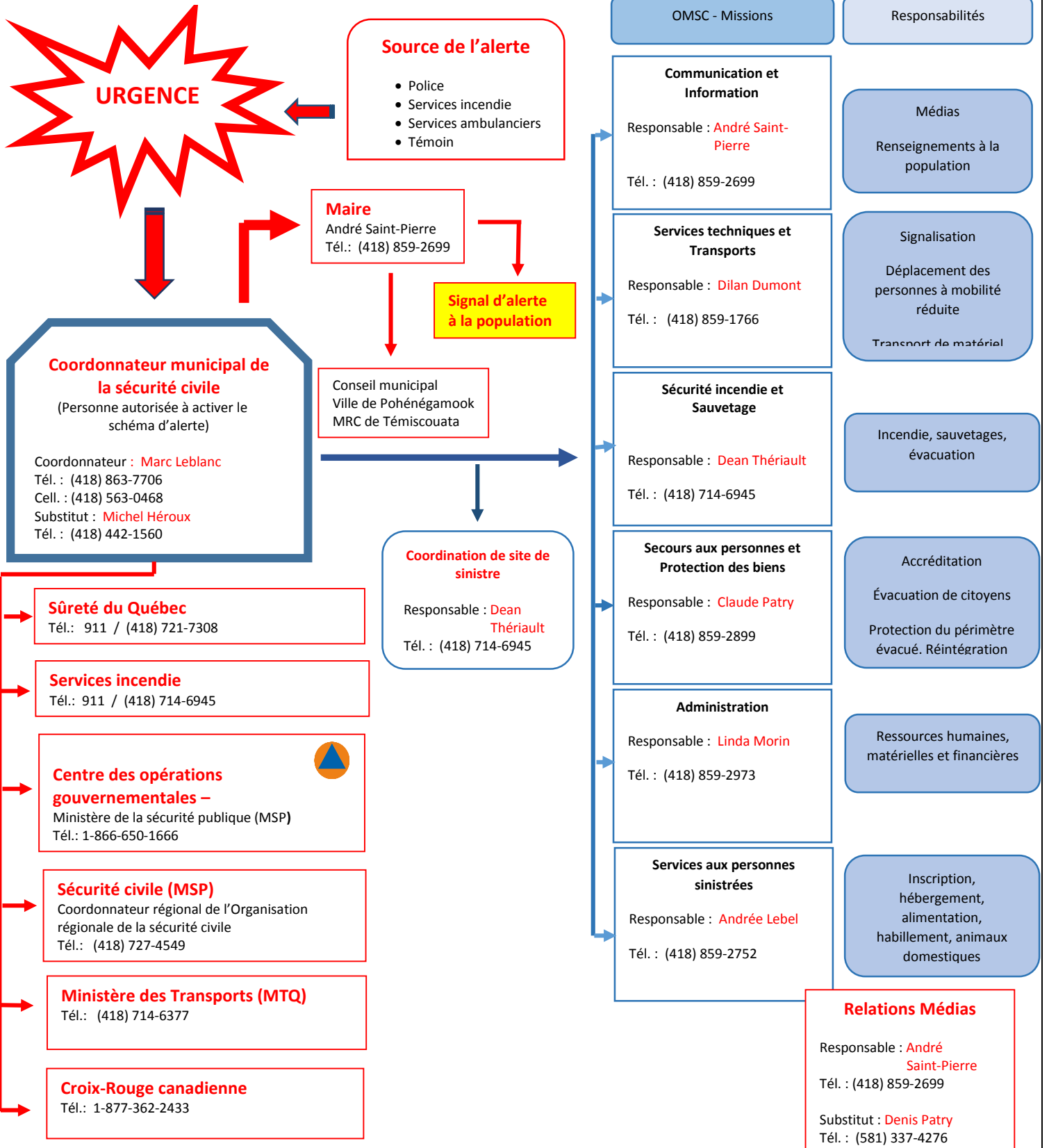
- les personnes autorisées par la municipalité à lancer l’alerte aux intervenants, donc à enclencher le processus pour les joindre (ex. : maire, maire suppléant, coordonnateur municipal de la sécurité civile, son substitut, etc.);
- les principaux intervenants qui doivent être alertés et l’ordre dans lequel ils doivent être prévenus (membres de l’OMSC, élus, MSP, organismes, etc.)

Le schéma d’alerte de la municipalité comprend également des indications relatives à la transmission de l’alerte au **Centre des opérations gouvernementales (COG) du MSP**. En étant rapidement mis au courant de la situation, le MSP pourra se préparer adéquatement à soutenir la municipalité ainsi qu’à alerter et à mobiliser l’Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC), s’il y a lieu. Ce ministère sera ainsi en mesure de jouer son rôle advenant que la municipalité ait besoin d’un soutien gouvernemental pour faire face à la situation.





# SCHÉMA D'ALERTE





#### 4.1.5 La liste de mobilisation municipale

La liste de mobilisation municipale comporte le nom et les coordonnées des membres de l'OMSC et des principaux intervenants municipaux pouvant être requis pour répondre aux sinistres.

Elle précise également les modes de communication permettant de les joindre (service téléphonique 24 heures sur 24, numéros de téléphone du bureau, du domicile et du cellulaire, courriel).

La « **Liste de mobilisation municipale** » se retrouve à l'Annexe 4.3

#### 4.2 *Le Bottin des ressources pour la réponse aux sinistres*

Un bottin des ressources est un répertoire comportant le nom et les coordonnées des personnes ou des organisations pouvant fournir des ressources humaines, matérielles et informationnelles à la municipalité lors d'un sinistre.

Il est complémentaire à la liste de mobilisation. Il constitue en quelque sorte un annuaire téléphonique spécialisé pour les membres de l'OMSC. On y retrouve des renseignements portant, entre autres, sur :

- les équipements spécialisés de la municipalité;
- les ressources provenant de municipalités voisines;
- les ressources gouvernementales;
- les fournisseurs privés de services et d'équipements;
- les spécialistes et experts dans différents domaines;
- les organismes bénévoles;
- les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures;
- les ressources d'hébergement.

Le bottin des ressources est mis à jour une fois par année. À ce moment, la municipalité vérifie l'exactitude des données, notamment la disponibilité des services ou des équipements offerts par les fournisseurs.

Le « **Bottin des ressources** » se retrouve à l'Annexe 4.4





### 4.3 **La déclaration d'état d'urgence local**

La *Loi sur la sécurité civile* prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

L'état d'urgence déclaré par le conseil municipal vaut pour une période maximale de cinq jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé, sur autorisation du ministre, pour d'autres périodes maximales de cinq jours.

Si le conseil ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures. Le conseil peut désigner un de ses membres pour agir à la place du maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

La déclaration d'état d'urgence doit préciser la nature du sinistre, le territoire concerné, les circonstances qui la justifient et la durée de son application. Elle peut habiliter le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné à exercer un ou plusieurs des pouvoirs mentionnés ultérieurement.

La déclaration d'état d'urgence et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés.

Avis doit en être donné promptement aux autorités responsables de la sécurité civile sur le territoire concerné et au ministre ainsi qu'être publié et diffusé avec les meilleurs moyens disponibles pour informer rapidement et efficacement la population du territoire concerné.

Au moment de déclarer l'état d'urgence et au cours de cet état d'urgence, le conseil municipal peut, au besoin, tenir ses séances à tout endroit, même dans un territoire extérieur à sa juridiction, et déroger aux règles qui y sont relatives, exception faite de celles portant sur leur caractère public, la période de questions, le quorum ou le vote et de la convocation de ses membres. Cette convocation peut toutefois se faire par un avis d'au moins 12 heures transmis avec les meilleurs moyens de communication disponibles. Dans les mêmes circonstances, les membres du conseil peuvent délibérer et voter par la voie de tout moyen de communication qui leur permet de participer simultanément à la séance, notamment par téléphone.

Au cours de l'état d'urgence, malgré toute disposition contraire, sous la réserve de respecter toute mesure prise en vertu de l'article 93 de la Loi, la municipalité ou toute personne habilitée à agir en son nom en vertu de la déclaration d'état d'urgence peut, sans délai et sans formalité, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre du plan de sécurité civile adopté par la municipalité;

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

La municipalité, les membres du conseil et les personnes habilitées à agir en vertu de la déclaration ne peuvent être poursuivis en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ces pouvoirs.

La municipalité est tenue, dans un délai de trois mois de la demande qui lui est adressée par une personne dont l'aide ou les biens ont été requis, de lui accorder une compensation déterminée sur la base du prix courant de location pour ce type de service ou de bien tel qu'il s'établissait immédiatement avant le sinistre. Elle est également tenue de l'indemniser des dommages qu'elle a causés au bien requis, exception faite des dommages que le sinistre lui aurait manifestement causés de toute manière.

Le droit à ces indemnités se prescrit par un an à compter de la fin de l'état d'urgence.

Le conseil municipal peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire.

Avis doit en être donné promptement aux autorités responsables de la sécurité civile sur le territoire concerné et au ministre ainsi qu'être publié et diffusé avec les meilleurs moyens disponibles pour informer rapidement et efficacement la population du territoire concerné.

Le ministre peut, s'il le juge approprié, mettre fin en tout temps à l'état d'urgence.

Avis doit en être donné promptement aux autorités responsables de la sécurité civile sur le territoire concerné et à la municipalité ainsi qu'être publié et diffusé avec les meilleurs moyens disponibles pour informer rapidement et efficacement la population du territoire concerné.

Toute personne habilitée à agir en vertu de la déclaration d'état d'urgence doit faire un rapport motivé au conseil municipal au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence.



Le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale. Ce rapport doit préciser la date, l'heure, le lieu, la nature, les causes probables et les circonstances du sinistre réel ou appréhendé, la date, l'heure et la durée d'application de la déclaration d'état d'urgence ainsi que les mesures d'intervention ou de rétablissement mises en œuvre et les pouvoirs exercés précédemment mentionnés.

Toutefois, un renseignement dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire dans laquelle la municipalité, un membre du conseil municipal ou une personne habilitée à agir en vertu de la déclaration a un intérêt peut n'être rapporté que lorsque le jugement dans cette cause est passé en force de chose jugée.

La « **Déclaration d'état d'urgence local par le conseil municipal** » se retrouve à l'Annexe 4.5 et la « **Déclaration d'état d'urgence local par le maire** » se retrouve à l'Annexe 4.6

#### **4.4 La mobilisation municipale en réponse aux sinistres**

Divers risques ont été identifiés à la section 3 de ce plan.

Ces risques identifiés sont :

- Risque n° 1 - Incendie de forêt
- Risque n° 2 - Verglas et tempête hivernale
- Risque n° 3 - Panne majeure d'électricité
- Risque n° 4 - Panne de télécommunication
- Risque n° 5 - Conflagration
- Risque n° 6 - Vents violents (tornades ou ouragans) et orages
- Risque n° 7 - Déversement d'hydrocarbures
- Risque n° 8 - Accident routier majeur



Risque n° 9 - Routes ou chemins d'accès endommagés gravement

Risque n° 10 - Pandémie

Risque n° 11 - Tremblement de terre

Risque n° 12 - Glissement de terrain

Risque n° 13 - Écrasement d'aéronefs

Risque n° 14 - Attentat terroriste

La mobilisation municipale en réponse à ces divers risques est la suivante :





<b>RISQUE N° 1 – INCENDIE DE FORÊT</b>	
Type de sinistre	Localisé ou sectoriel.
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage.
Effets possibles	Blessés, incendies, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux.

### 1.1 CONTEXTE

En raison d'un pourcentage très élevé de couvert forestier et de l'exploitation de l'industrie acéricole sur notre territoire, un incendie de forêt est un risque probable notamment en période d'exploitation des érablières au printemps, et en période estivale durant des périodes de sécheresse.

### 1.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- SOPFEU
- Croix-Rouge
- CLSC



### 1.3 EXÉCUTION

Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour faire face à la situation. Elle peut également compter sur le soutien de la Ville de Pohénégamook avec laquelle elle a une entente de services en matière de sécurité incendie, avec les municipalités avoisinantes de Saint-Joseph et de Sainte-Hélène de Kamouraska, avec la Ville de Saint-Alexandre de Kamouraska, et avec le soutien de la DGSCSI.

### 1.4 PLAN D'ACTION

1.4.1	Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination	
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation	
<input type="checkbox"/>	Localisation du foyer de l'incendie	
<input type="checkbox"/>	Vérification de la direction des vents	
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité	
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention	

1.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination	Coordonnateur municipal de la sécurité civile
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte →	Maire ou personne désignée
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination	Responsables de mission
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence	
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un centre d'opération d'urgence	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	Ouverture du Journal des opérations	Centre de coordination
		Communication et Information



<input type="checkbox"/>	Extinction des incendies	Service de sécurité incendie
<input type="checkbox"/>	Sauvetage des survivants et/ou des blessés	SOPFEU Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Identification des endroits à évacuer en premier et du nombre de personnes impliquées	Secours aux personnes et Protection des biens
<input type="checkbox"/>	Avis aux hôpitaux	Sûreté du Québec  CLSC
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un lieu de rassemblement temporaire	Sûreté du Québec Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Information à la population	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Renforcement du périmètre de sécurité	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Libération d'une route pour les véhicules d'urgence	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Contrôle de la circulation	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Prévention du pillage	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Fermeture des routes menacées par l'incendie de même que celles menant sur les lieux du sinistre	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Ouverture du centre d'hébergement temporaire pour les évacués du secteur	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de renseignements au public	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Arrosage aérien du feu si nécessaire	SOPFEU Sécurité incendie et Sauvetage



<input type="checkbox"/>	Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada
<input type="checkbox"/>	Élimination des débris et dégagement des rues environnantes	Services techniques et Transports MRNF
<input type="checkbox"/>	Consultation de la liste des résidences et des industries acéricoles possédant de gros réservoirs de propane, afin d'évaluer les risques secondaires	Sécurité incendie et Sauvetage

1.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage (camions de pompier, avion-citerne).	Sécurité incendie et Sauvetage SOPFEU
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications, bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures.	Croix-Rouge
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs, bulldozers, barricades, etc.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées Croix-Rouge





1.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	

1.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale.	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées du secteur.	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté.	
<input type="checkbox"/> Utilisation de camions lourds ou machineries lourdes nécessaires au nettoyage des lieux pour le transport des matériaux brûlés.	
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU.	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan.	
<input type="checkbox"/> Faire une demande d'aide financière, si applicable.	



## RISQUE N° 2 – VERGLAS ET TEMPÊTE HIVERNALE

Type de sinistre	Localisé ou général.
Gérance	Services techniques et Transports.
Effets possibles	Blessés, morts, interruption de la circulation et/ou des communications, dommages matériels, incendies.
Services d'urgence requis	Tous.

### 2.1 CONTEXTE

Dans le contexte des changements climatiques, l'avènement d'une tempête de neige majeure ou de verglas qui isolerait notre municipalité est de plus en plus fréquent et fort probable.

### 2.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- Ministère des Transports
- Environnement Canada

### 2.3 EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe car lorsqu'il se produit, malgré qu'il soit possible de déterminer quelles seront l'intensité et la direction de la tempête, le volume et la vitesse demeurent cependant imprévisibles et incontrôlables. Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Dans l'éventualité d'une détérioration de la situation, elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que, entre autres, sur le soutien de la DGSCSI.



## 2.4 PLAN D'ACTION

2.4.1	Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique.	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination.	
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation.	
<input type="checkbox"/>	Vérification de l'évolution prévisible de la tempête.	
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention.	

2.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Alerte météorologique	Environnement Canada
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination si la tempête persiste	Coordinateur municipal de la sécurité civile
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte → - Fermeture des chemins et routes	Maire ou personne désignée
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination	Responsables de mission
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence	Sûreté du Québec Ministère des Transports
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un centre d'opération d'urgence	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	Ouverture du Journal des opérations	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Vérification des conditions météorologiques actuelles et à venir	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Inciter les citoyens à éviter les déplacements jusqu'à la fin de l'alerte	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	S'assurer que les personnes vulnérables sont en sécurité	Secours aux personnes et Protection des biens
<input type="checkbox"/>	Attendre la fin de la tempête et dès que possible commencer le déneigement des routes et des chemins	Services techniques et Transports



2.4.3 Équipement	Source
<input type="checkbox"/> Camions de déneigement	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Motoneiges	Services techniques et Transports

2.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le site Internet de la municipalité;</li> <li>○ la page Facebook de la municipalité;</li> <li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li> </ul>	

2.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale.	
<input type="checkbox"/> Poursuivre le nettoyage des chemins et des routes après la fin de la tempête.	
<input type="checkbox"/> Poursuivre également l'épandage de sel sur les chemins et les routes après la fin de la tempête.	
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU.	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan.	
<input type="checkbox"/> Faire une demande d'aide financière, si applicable.	



## RISQUE N° 3 – PANNE MAJEURE D'ÉLECTRICITÉ

Type de sinistre	Localisé ou général.
Gérance	Services techniques et transports conjointement avec Hydro-Québec.
Effets possibles	Blessés, morts, effets indirects attribuables à la panne, panique, interruption des services publics et des communications.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux, conjointement avec Hydro-Québec.

### 3.1 CONTEXTE

Une panne électrique affectant notre municipalité pourrait être, soit localisée et n'affecter qu'une partie de notre territoire ou généralisée et toucher la totalité de la municipalité. Son origine pourrait être causée par la surcharge de transformateurs explosant en série, ou par des problèmes techniques de même que par des situations climatiques exceptionnelles causant l'effondrement du réseau électrique.

### 3.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- les représentants d'Hydro-Québec

### 3.3 EXÉCUTION

Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des municipalités et des villes avec lesquelles elle a des ententes, sur le soutien d'Hydro-Québec ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



### 3.4 PLAN D'ACTION

3.4.1 Alerte	
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique.</li> <li><input type="checkbox"/> Mobilisation du personnel au centre de coordination.</li> <li><input type="checkbox"/> Évaluation de l'état de la situation.</li> <li><input type="checkbox"/> Vérification de l'évolution prévisible de la panne.</li> <li><input type="checkbox"/> Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention.</li> </ul>	

3.4.2 Intervention	Intervenant
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination si la panne persiste.</li> <li><input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. →</li> <li><input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination.</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence.</li> <li><input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.</li> </ul>	Coordinateur municipal de la sécurité civile  Maire ou personne désignée  Responsables de mission Hydro-Québec  Communication et Information
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Identification du/des secteurs affectés.</li> </ul>	Centre de coordination Hydro-Québec
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Identification de la cause de la panne.</li> </ul>	Hydro-Québec
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Activation des services municipaux requis selon l'ampleur de la panne et établissement des communications entre les intervenants.</li> </ul>	Centre de coordination Communication et Information
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rétablissement du courant le plus rapidement possible où cela est faisable.</li> </ul>	Hydro-Québec
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Établissement d'un ordre de priorité pour les besoins essentiels.</li> </ul>	Centre de coordination



<input type="checkbox"/> Établissement d'un système de diffusion de l'information à l'intention de la population.	Centre de coordination Communication et Information Hydro-Québec
<input type="checkbox"/> Création d'un périmètre de sécurité dans le cas d'une panne localisée et de longue durée.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Coordination des ressources selon les demandes des intervenants.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Identification par les services municipaux des points névralgiques.	Sécurité incendie et Sauvetage Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Établissement des communications avec le CLSC si nécessaire.	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/> Soutien logistique nécessaire selon les besoins.	Administration Communication et Information Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Protection des biens et contrôle de la circulation.	Secours aux personnes et Protection des biens Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Établissement des services spéciaux d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou alitées à leur demeure dans le cas d'une panne de longue durée.	Services aux personnes sinistrées CLSC
<input type="checkbox"/> Maintien des réseaux de communications opérationnels et contrôle des messages.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Identification des ressources pouvant provenir de l'extérieur.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Ouverture du centre d'hébergement.	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Diffusions régulières de communiqués conjoints (Municipalité, Hydro-Québec) sur l'évolution de la situation.	Centre de coordination Communication et Information Hydro-Québec
<input type="checkbox"/> Évaluation des dangers pour la santé publique et établissement des services d'urgence.	CLSC



<input type="checkbox"/>	Prévision de relève en personnel et maintien d'un service d'information pour répondre aux divers besoins de la population.	Administration Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Rétablissement du courant.	Hydro-Québec
<input type="checkbox"/>	Coordination du retour des services publics.	Centre de coordination Tous les services
<input type="checkbox"/>	S'il y a lieu, retour des personnes déplacées vers leur milieu de vie.	Services aux personnes sinistrées Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Si en hiver, communication à la population sur la façon de répartir les systèmes de chauffage afin d'éviter des incendies.	Communication et Information Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Si en hiver et si la panne persiste, inciter les gens à utiliser l'hébergement privé (amis, voisins, parents, etc.)	

<b>3.4.3</b>	<b>Équipement</b>	<b>Intervenant</b>
<input type="checkbox"/>	Équipement génératrices auxiliaires	Services techniques et Transports Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Appareils de chauffage d'appoint individuel et bois de chauffage	Services aux personnes sinistrées Services techniques et Transports Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Équipements de communications	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Équipement pour le centre d'hébergement	Services aux personnes sinistrées Croix-Rouge





<b>3.4.4 Information au public</b>	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	
<input type="checkbox"/> S'assurer de diffuser les avis de circonstance en ce qui concerne l'utilisation des chauffages d'appoint.	

<b>3.4.5 Rétablissement</b>	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale.	
<input type="checkbox"/> Réparer le réseau électrique et réalimenter les abonnés selon les priorités.	
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU.	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan.	
<input type="checkbox"/> Si nécessaire, formuler une demande d'aide financière.	



## RISQUE N° 4 – PANNE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Services techniques et transports conjointement avec les fournisseurs de services de télécommunication
Effets possibles	Interruption des services publics et des communications
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux conjointement avec les fournisseurs de services de télécommunication

### 4.1 CONTEXTE

Une panne de télécommunication affectant notre municipalité pourrait être, soit localisée et n'affecter qu'une partie de notre territoire ou généralisée et toucher la totalité de la municipalité. Son origine pourrait être causée par des problèmes techniques de même que par des situations climatiques exceptionnelles causant l'effondrement des systèmes de télécommunication.

### 4.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- les représentants des fournisseurs de service tel Bell Canada

### 4.3 EXÉCUTION

Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des municipalités et des villes avec lesquelles elle a des ententes, sur le soutien des fournisseurs de service, ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



## 4.4 PLAN D'ACTION

4.4.1	Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique.	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination.	
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation.	
<input type="checkbox"/>	Vérification de l'évolution prévisible de la panne.	
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention.	

3.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination si la panne persiste.	Coordonnateur municipal de la sécurité civile
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte. →	Maire ou personne désignée
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination.	Responsables de mission Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence.	
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Identification du/des secteurs affectés.	Centre de coordination Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Identification de la cause de la panne.	Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Activation des services municipaux requis selon l'ampleur de la panne et établissement des communications entre les intervenants.	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Rétablissement du service le plus rapidement possible où cela est faisable.	Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un ordre de priorité pour les besoins essentiels.	Centre de coordination



<input type="checkbox"/>	Établissement d'un système de diffusion de l'information à l'intention de la population.	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Coordination des ressources selon les demandes des intervenants.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Soutien logistique nécessaire selon les besoins.	Administration Communication et Information Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Établissement des services spéciaux d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou alitées à leur demeure dans le cas d'une panne de longue durée.	Services aux personnes sinistrées CLSC
<input type="checkbox"/>	Maintien des réseaux de communications opérationnels alternatifs et contrôle des messages.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Identification des ressources pouvant provenir de l'extérieur.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Diffusions régulières de communiqués conjoints (Municipalité, fournisseurs de service) sur l'évolution de la situation.	Centre de coordination Communication et Information Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Évaluation des dangers pour la santé publique et établissement des services d'urgence.	CLSC
<input type="checkbox"/>	Rétablissement des services de télécommunication.	Fournisseurs de service
<input type="checkbox"/>	Coordination du retour des services publics.	Centre de coordination Tous les services

4.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de télécommunication alternatif	Services techniques et Transports Fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification	Sûreté du Québec



<b>4.4.4 Information au public</b>	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	

<b>4.4.5 Rétablissement</b>	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réalimenter les abonnés selon les priorités	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan	



## RISQUE N° 5 – CONFLAGRATION

Type de sinistre	Localisé ou général.
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage.
Effets possibles	Blessés, morts, dommages matériels, interruption des services publics, de la circulation, des communications, explosion, effondrement d'immeubles, implication de matières dangereuses.
Services d'urgence requis	Tous.

### 5.1 CONTEXTE

Le développement d'une conflagration est souvent imprévisible. Un incendie que l'on croyait sous contrôle, alimenté tout à coup par des vents violents, dans un endroit, ou près d'un endroit entreposant des matières volatiles et hautement inflammables, peut facilement dégénérer en conflagration et impliquer plusieurs résidences et immeubles.

### 5.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- SOPFEU
- Croix-Rouge
- CLSC



### 5.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

### 5.4 PLAN D'ACTION

5.4.1	Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique.	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination.	
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation.	
<input type="checkbox"/>	Vérification de la direction des vents.	
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité.	
<input type="checkbox"/>	Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention.	

5.4.2	Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Ouvrir le centre de coordination.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Déclenchement de l'alerte. →	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination.	
<input type="checkbox"/>	Mise en action du plan d'urgence.	
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un centre d'opération d'urgence.	Centre des opérations
<input type="checkbox"/>	Ouverture du Journal des opérations.	Centre de coordination  Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Extinction des incendies.	Service de sécurité incendie
<input type="checkbox"/>	Sauvetage des survivants et/ou des blessés.	SOPFEU Sécurité incendie et Sauvetage



<input type="checkbox"/>	Identification des endroits à évacuer en premier et du nombre de personnes impliquées.	Secours aux personnes et Protection des biens
<input type="checkbox"/>	Avis aux hôpitaux.	Sûreté du Québec CLSC
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un lieu de rassemblement temporaire.	Sûreté du Québec Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Information à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Renforcement du périmètre de sécurité.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Libération d'une route pour les véhicules d'urgence.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Contrôle de la circulation.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Prévention du pillage.	
<input type="checkbox"/>	Fermeture des routes menacées par l'incendie de même que celles menant sur les lieux du sinistre.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Ouverture du centre d'hébergement temporaire pour les évacués du secteur.	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Activation d'un centre de renseignements au public.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Arrosage aérien du feu si nécessaire.	SOPFEU Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada





<input type="checkbox"/> Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Services techniques et Transports MRNF
<input type="checkbox"/> Consultation de la liste des résidences et des industries acéricoles possédant de gros réservoirs de propane, afin d'évaluer les risques secondaires.	Sécurité incendie et Sauvetage

<b>5.4.3</b>	<b>Équipement</b>	<b>Intervenant</b>
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage (camions de pompier, avion-citerne).	Sécurité incendie et Sauvetage SOPFEU
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications, bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures.	Croix-Rouge
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs, bulldozers, barricades, etc.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées Croix-Rouge

<b>5.4.4</b>	<b>Information au public</b>	
<input type="checkbox"/>	Tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	



5.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale.	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées du secteur.	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté.	
<input type="checkbox"/> Utilisation de camions lourds ou machineries lourdes nécessaires au nettoyage des lieux pour le transport des matériaux brûlés.	
<input type="checkbox"/> Fermer le CCU.	
<input type="checkbox"/> Tenir une réunion-bilan.	
<input type="checkbox"/> Faire une demande d'aide financière, si applicable.	



## RISQUE N° 6 – VENTS VIOLENTS (TORNADES OU OURAGANS) ET ORAGES

Type de sinistre	Localisé ou général.
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage. Services techniques et Transports.
Effets possibles	Blessés, incendies, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications, des services publics, écrasement d'immeubles.
Services d'urgence requis	Tous.

### 6.1 CONTEXTE

L'avènement de vents violents et orages susceptibles d'isoler notre municipalité et d'affecter sa vie communautaire se produit de plus en plus fréquemment ces dernières années. Des événements de ce genre ont été vécus ailleurs au Québec et notre municipalité n'est pas exemptée d'une telle possibilité. À titre préventif, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

### 6.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- Croix-Rouge
- CLSC



### 6.3 EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe car lorsqu'il se produit, il est possible de déterminer quelles seront l'intensité et la direction des vents, tornades ou ouragans, mais le volume et la vitesse demeurent imprévisibles et incontrôlables. Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

### 6.4 PLAN D'ACTION

6.4.1 Alerte	
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique.</li> <li><input type="checkbox"/> Mobilisation du personnel au centre de coordination.</li> <li><input type="checkbox"/> Évaluation de l'état de la situation.</li> <li><input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité.</li> <li><input type="checkbox"/> Si détérioration de la situation, application des mesures d'intervention.</li> </ul>	

6.4.2 Intervention	Intervenant
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination.</li> <li><input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. →</li> <li><input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination.</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence.</li> <li><input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.</li> </ul>	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Identification des dégâts causés au lieu des vents violents ou orages.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).</li> </ul>	Sûreté du Québec
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Immédiatement après l'évènement : circonscrire le territoire en délimitant un périmètre sécuritaire.</li> </ul>	Centre des opérations Centre de coordination Communication et Information
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération d'urgence.</li> </ul>	Centre de coordination Sûreté du Québec



<input type="checkbox"/> Identification des secteurs touchés, du nombre de citoyens et du nombre de bâtiments endommagés.	
<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre les centres.	
<input type="checkbox"/> Avis aux hôpitaux.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Information à la population.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Renforcement du périmètre par la pose de barricades.	Sécurité incendie et Sauvetage MEF
<input type="checkbox"/> Dégagement des marchandises dangereuses, s'il y a lieu.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation – Contention des foules, prévention du pillage.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de renseignements au public.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Services techniques et Transports MEF
<input type="checkbox"/> Élimination des débris et dégagement des routes et chemins environnants.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Ouverture d'un ou de plusieurs centre(s) d'accueil pour les évacués du secteur.	

<b>6.4.3</b>	<b>Équipement</b>	<b>Intervenant</b>
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières.	CLSC
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées



6.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le site Internet de la municipalité;</li> <li>○ la page Facebook de la municipalité;</li> <li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li> </ul>	

6.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Retour des services publics dans le secteur environnant	
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	



## RISQUE N° 7 – DÉVERSEMENT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Type de sinistre	Localisé (Entreposage, accident routier).
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage. Compagnies de transport.
Effets possibles	Blessés, morts, dispersion, explosion, incendies, risque pour les êtres humains, interruption de la circulation, des activités commerciales et industrielles, évacuation.
Services d'urgence requis	Tous.

### 7.1 CONTEXTE

Des quantités non négligeables de matières dangereuses circulent sur nos chemins et nos routes. Ces produits chimiques, souvent toxiques, constituent une menace permanente pour notre population. Une fuite accidentelle ou provoquée par négligence pourrait engendrer un nuage de vapeur toxique menaçant ainsi nos citoyens.

### 7.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- MEQ

### 7.3 EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe, car il repose sur le type de matière échappée, sa volatilité, ses effets toxiques, la direction et la force des vents ainsi que la topographie du terrain. Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



## 7.4 PLAN D'ACTION

7.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation
<input type="checkbox"/>	Vérification de la direction des vents
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité

7.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination. <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination. <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence. <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Localisation du lieu du sinistre.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Vérification de la toxicité des matières dangereuses.	MEQ
<input type="checkbox"/> Vérification de la direction des vents.	
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).	Transporteur Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Communication d'un accident mettant en cause des matières dangereuses.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination, mise en action du plan d'urgence.	Transporteur Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Identification des matières : sorte, quantité, endroit de l'échappement.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Communication à la DGSCSI.	Centre de coordination Environnement Québec





<input type="checkbox"/>	Détermination de la nature et des effets de la matière.	Environnement Canada Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité.	Service météorologique
<input type="checkbox"/>	Identification de la direction des vents.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Communication à la population.	Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ouverture d'un centre des opérations près du déversement ou de l'explosion.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Établissement des communications entre les intervenants.	Service aux personnes sinistrées Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Évacuation de la zone dangereuse.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Sauvetage et la lutte contre les incendies, s'il y a lieu, et si la situation le permet.	Services aux sinistrés Croix-Rouge
<input type="checkbox"/>	Activation des centres d'accueil.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Avertissement aux régions contiguës s'il y a déplacement du nuage toxique.	
<input type="checkbox"/>	Avertissement aux hôpitaux du nombre et de l'état des blessés, s'il y a lieu.	Centre de coordination CLSC
<input type="checkbox"/>	Approvisionnement des centres d'hébergement temporaire.	Service aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Maintien d'un système de diffusion de communiqués et d'instructions à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Établissement des services d'assistance sociale aux évacués.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/>	Réintégration des évacués.	Travaux publics Spécialistes en environnement
<input type="checkbox"/>	Nettoyage du site.	

<b>7.4.3</b>	<b>Équipement</b>	<b>Intervenant</b>
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures.	CLSC
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies, sauvetage, masques respiratoires, équipement de protection contre les émanations toxiques, équipement de réanimation.	Sécurité incendie et Sauvetage Équipement spécialisé
<input type="checkbox"/>	Autobus (évacuation).	Transport
<input type="checkbox"/>	Équipement de décontamination.	Environnement Spécialistes divers
<input type="checkbox"/>	Barricades.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles.	Services aux personnes sinistrées



7.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> le site Internet de la municipalité</li><li><input type="radio"/> la page Facebook de la municipalité</li><li><input type="radio"/> si nécessaire, les stations radiophoniques</li></ul>	

7.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	



## RISQUE N° 8 – ACCIDENT ROUTIER MAJEUR

Type de sinistre	Localisé.
Gérance	Services techniques et Transports.
Effets possibles	Blessés, morts, explosion, incendies, interruption de la circulation.
Services d'urgence requis	Sûreté du Québec. Services ambulanciers. Service incendie.

### 8.1 CONTEXTE

Un accident routier majeur, impliquant plusieurs véhicules automobiles ou autres véhicules routiers, constitue un danger pour la sécurité des personnes. Il est plus susceptible de se produire en hiver à cause de la chaussée glissante. De plus, la fuite de matières dangereuses et des explosions sont possibles.

### 8.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- Services ambulanciers
- CLSC

### 8.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes et des municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



## 8.4 PLAN D'ACTION

8.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité

8.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination. <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination. <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence. <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Localisation du lieu de l'accident.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité, détour, ralentissement de la circulation.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention.	Centre de coordination Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Communication d'un accident mettant en cause des matières dangereuses.	Centre de coordination Environnement Québec Environnement Canada
<input type="checkbox"/> Porter secours aux blessés, faire le triage, les soins et le transport des blessés.	Services ambulanciers
<input type="checkbox"/> Maîtriser les incendies (s'il y a lieu).	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Communication à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Avertissement aux hôpitaux du nombre et de l'état des blessés, s'il y a lieu.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Maintien d'un système de diffusion de communiqués et d'instructions à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site.	Services techniques et Transports



<b>8.4.3 Équipement</b>	<b>Intervenant</b>
<input type="checkbox"/> Ambulances, civières, couvertures.	Services ambulanciers CLSC
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et transports
<input type="checkbox"/> Barricades.	Services techniques et Transports

<b>8.4.4 Information au public</b>	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	

<b>8.4.5 Rétablissement</b>	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site	
<input type="checkbox"/> Rétablissement de la circulation dans le secteur affecté	

## RISQUE N° 9 – ROUTE OU CHEMINS D'ACCÈS ENDOMMAGÉS GRAVEMENT

Type de sinistre	Localisé.
Gérance	Services techniques et Transports.
Effets possibles	Interruption des déplacements et des activités commerciales et industrielles.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux.

### 9.1 – CONTEXTE

Des routes et chemins d'accès à la municipalité gravement endommagés constituent un danger pour la libre circulation des biens et des personnes sur le territoire de la municipalité et pour la sécurité des personnes.

### 9.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- Sûreté du Québec
- Ministère du Transport

### 9.3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes et des municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



## 9.4 PLAN D'ACTION

9.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation
<input type="checkbox"/>	Établissement d'un périmètre de sécurité

9.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination. <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination. <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence. <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Aviser le COG en sécurité civile. <input type="checkbox"/> Entrer en communication avec le responsable du MTQ. <input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité, détour, ralentissement de la circulation. <input type="checkbox"/> Porter secours aux sinistrés. <input type="checkbox"/> Évacuer le ou les secteurs touchés.	Centre de coordination  Sûreté du Québec  Services aux personnes sinistrées  Services techniques et de Transport Sûreté du Québec



9.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Barricades.	Services techniques et Transports

9.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le site Internet de la municipalité;</li> <li>○ la page Facebook de la municipalité;</li> <li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li> </ul>	

9.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Nettoyage du site	
<input type="checkbox"/> Rétablissement de la circulation dans le secteur affecté	





<b>RISQUE N° 10 – PANDÉMIE</b>	
Type de sinistre	Localisé ou général.
Gérance	Services techniques et Transports.
Effets possibles	Interruption des activités commerciales et industrielles, épidémie, surpeuplement des centres de santé.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux.

### 10.1 CONTEXTE

- **ÉPIDÉMIE** : L'épidémie est le développement rapide d'une maladie chez un grand nombre d'individus de la même région (par exemple l'épidémie de choléra). Cette maladie est susceptible d'apparaître au cours d'une endémie.
- **ENDÉMIE** : L'endémie est la persistance d'une maladie qui frappe une partie importante de la population d'une région. L'endémie peut régner de façon constante dans cette région ou bien y revenir à des époques précises.
- **PANDÉMIE** : La pandémie, quant à elle, se caractérise par une endémie ou une épidémie qui s'étend largement dans le monde. Par exemple, la septième pandémie de choléra a débuté en 1961 en Indonésie et s'est étendue en trente ans à l'Afrique et à l'Amérique du Sud.

### 10.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Ministère de la Santé et des services sociaux
- CISSS
- CLSC
- Services ambulanciers



### 10.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien de la DGSCSI et du CLSC.

### 10.4 PLAN D'ACTION

10.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

10.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination. <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination. <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence. <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Aviser le COG en sécurité civile. <input type="checkbox"/> Entrer en communication avec le responsable du CLSC. <input type="checkbox"/> Se référer au Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza. <input type="checkbox"/> Mise en marche du plan de pandémie du CISSS. <input type="checkbox"/> Porter secours aux personnes sinistrées.	Centre de coordination    Services aux personnes sinistrées Services techniques et de Transport



10.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et Transports

10.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	

10.4.5 Rétablissement	
<input type="checkbox"/> Retour graduel à la vie normale	
<input type="checkbox"/> Assurer un hébergement à moyen terme	
<input type="checkbox"/> Informer la population des programmes d'aide disponibles	



<b>RISQUE N° 11 – SÉISME</b>	
Type de sinistre	Général.
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage, Services techniques et Transports.
Effets possibles	Blessés, morts, personnes ensevelies dans les débris, dommages matériels aux propriétés privées, bâtiments, commerces, services publics, routes et chemins, incendies, éboulements, panique, risque pour la santé publique, évacuation.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux.

### 11.1 CONTEXTE

L'avènement d'un tremblement de terre majeur pouvant affecter notre municipalité est du domaine de l'inconnu. Les expériences vécues ici au Québec ainsi que les nombreuses autres petites secousses ressenties depuis nous incitent à la prudence et à la prévention.

### 11.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers



### 11.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

### 11.4 PLAN D'ACTION

11.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

11.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination. <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination. <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence. <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Vérification de l'étendue des dégâts sur l'ensemble du territoire de la municipalité.	
<input type="checkbox"/> Identification des territoires à haut niveau de dégâts.	Centre de coordination Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Classification prioritaire des secteurs dévastés.	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).	
<input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Identification des sites endommagés et évaluation des dommages.	Services techniques et Transports Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération.	Centre de coordination



<input type="checkbox"/> Établissement d'un/des périmètres de sécurité selon l'ampleur des dégâts et leur localisation.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Mobilisation de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire.	Administration
<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre le/les site(s) de dégâts et le centre de coordination.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Demande d'aide de l'extérieur (si nécessaire).	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Sauvetage et lutte contre les incendies et évacuation des édifices à risques.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Contrôle des réseaux de services détruits.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Établissement des cliniques d'urgences..	CLSC
<input type="checkbox"/> Activation d'un réseau de centres d'accueil.	Services aux personnes sinistrées Services techniques et Transports Croix-Rouge
<input type="checkbox"/> Dégagement des blessés et transport vers les centres hospitaliers.	Sécurité incendie et Sauvetage CLSC
<input type="checkbox"/> Création d'une morgue temporaire (si nécessaire), identification des cadavres.	Sûreté du Québec / Coroner Administration
<input type="checkbox"/> Recrutement des relève.	Administration
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les débris et dégagement des rues encombrées pouvant nuire à l'intervention.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation et des curieux.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Maintien d'un contrôle constant des communications et des messages émis et reçus.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Contrôle de la distribution des approvisionnements afin d'assurer une juste répartition des biens, particulièrement en alimentation.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Maintien de la sécurité des secteurs lorsque ceux-ci ont été évacués.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Coordination du rétablissement des services publics.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Coordination du retour des évacués dans les zones habitables et jugées sans risque.	Services aux personnes sinistrées Sûreté du Québec Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris.	Services techniques et Transports



<input type="checkbox"/> Demande d'aide gouvernementale au niveau de l'assistance financière et de coordination du programme d'aide si accepté.	Centre de coordination Administration
---	--

11.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Équipement de sauvetage de tous genres.	Sauvetage Fournisseurs divers Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Véhicules d'entretien des services publics.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada
<input type="checkbox"/> Génératrices mobiles, équipement d'éclairage et de communication.	Services techniques et Transports Communications Fournisseurs
<input type="checkbox"/> Unités médicales et fournitures.	CLSC Cliniques privées
<input type="checkbox"/> Unités médicales et fournitures.	CLSC
<input type="checkbox"/> Camions transporteurs pour le transport d'eau potable.	Transporteur spécialisés
<input type="checkbox"/> Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées

11.4.4 Information au public	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le site Internet de la municipalité;</li> <li>○ la page Facebook de la municipalité;</li> <li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li> </ul>	



<b>11.4.5</b>	<b>Rétablissement</b>
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services municipaux	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	





## RISQUE N° 12 – GLISSEMENT DE TERRAIN

Type de sinistre	Localisé.
Gérance	Sûreté du Québec, Sécurité incendie et Sauvetage.
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics, écrasement d'édifices.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux.

### 12.1 CONTEXTE

De nombreux glissements de terrain se produisent chaque année au Québec. Un glissement de terrain est un mouvement du sol vers le bas, lent ou brutal, de cause naturelle ou provoqué par l'homme. Il emporte généralement une petite surface de terrain et se produit le plus souvent en présence d'un sol argileux.

### 12.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers

### 12.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et des municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



## 12.4 PLAN D'ACTION

12.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

12.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination. <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination. <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence. <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Vérification de l'étendue des dégâts sur la section du territoire de la municipalité.	
<input type="checkbox"/> Classification prioritaire des secteurs dévastés.	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).	
<input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Identification des sites endommagés et évaluation des dommages.	Services techniques et Transports Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération et nomination d'un directeur des opérations et d'adjoints.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Établissement d'un/des périmètres de sécurité selon l'ampleur des dégâts et leur localisation.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Mobilisation de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire.	Administration



<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre le/les site(s) de dégâts et le centre de coordination.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Demande d'aide de l'extérieur, si nécessaire.	
<input type="checkbox"/> La sécurité civile devrait être alertée et suite à son inspection, elle peut mandater une expertise de l'équipe en géotechnique du ministère des Transports.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Sauvetage et lutte contre les incendies et évacuation des édifices à risques.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Contrôle des réseaux de services détruits.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Établissement des cliniques d'urgences.	CLSC
<input type="checkbox"/> Activation d'un réseau de centres d'accueil.	Services aux personnes sinistrées Services techniques et Transports Croix-Rouge
<input type="checkbox"/> Dégagement des blessés et transport vers les centres hospitaliers.	Sécurité incendie et Sauvetage CLSC
<input type="checkbox"/> Création d'une morgue temporaire (si nécessaire), identification des cadavres.	Sûreté du Québec / Coroner
<input type="checkbox"/> Recrutement des relève.	Administration
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les débris et dégagement des rues encombrées pouvant nuire à l'intervention.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation et des curieux.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Maintien d'un contrôle constant des communications et des messages émis et reçus.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Contrôle de la distribution des approvisionnements afin d'assurer une juste répartition des biens, particulièrement en alimentation.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Maintien de la sécurité des secteurs lorsque ceux-ci ont été évacués.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Coordination du rétablissement des services publics.	Centre de coordination
<input type="checkbox"/> Coordination du retour des évacués dans les zones habitables et jugées sans risque.	Services aux personnes sinistrées Sûreté du Québec Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Transport.	



<input type="checkbox"/> MEF.	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide gouvernementale au niveau de l'assistance financière et de coordination du programme d'aide si accepté.	Centre de coordination Administration

12.4.3 Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/> Véhicules de transport de tous genres.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Équipement de sauvetage de tous genres.	Sécurité incendie et Sauvetage Fournisseurs divers Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Véhicules d'entretien des services publics.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada
<input type="checkbox"/> Génératrices mobiles, équipement d'éclairage et de communications.	Services techniques et Transports Communication et Information Fournisseurs
<input type="checkbox"/> Unités médicales et fournitures.	CLSC Cliniques privées
<input type="checkbox"/> Tuyauterie pour les réparations des conduites d'eau et de canalisation.	Services techniques et Transports Fournisseurs divers
<input type="checkbox"/> Équipement mobile d'amplification.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Camions transporteurs pour le transport d'eau potable.	Transporteurs spécialisés
<input type="checkbox"/> Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées



<b>12.4.4 Information au public</b>	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	

<b>12.4.5 Rétablissement</b>	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services municipaux	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	



## RISQUE N° 13 – ÉCRASEMENT D’AÉRONEF

Type de sinistre	Localisé.
Gérance	Sécurité incendie et Sauvetage, Secours aux personnes et Protection des biens.
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommages matériels, interruption des services publics, de la circulation, des communications, écrasements d’immeubles.
Services d’urgence requis	Tous.

### 13.1 CONTEXTE

Le survol du territoire de notre municipalité par des corridors aériens long-courriers nous sensibilise à la nécessité d’un plan d’intervention d’urgence en cas d’écrasement.

### 13.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d’être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers

### 13.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l’assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



## 13.4 PLAN D'ACTION

13.4.1 Alerte	
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur municipal de la sécurité publique
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'état de la situation

13.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. →	
<input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination.	
<input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence.	
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	
<input type="checkbox"/> Identification des dégâts causés au lieu de chute.	
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité.	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).	
<input type="checkbox"/> Immédiatement après l'impact – circonscription du territoire en délimitant un périmètre sécuritaire.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération d'urgence – Identification du transporteur, du type d'aéronef, du nombre de passagers à son bord et des marchandises dans la soute à bagage. Établissement des communications entre les centres.	Centre des opérations Centre de coordination Communication et Information Compagnie aérienne Agences gouvernementales fédérales
<input type="checkbox"/> Extinction de l'incendie – Sauvetage des survivants ou des blessés si l'aéronef s'est écrasé sur des propriétés.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Avis aux hôpitaux.	Sûreté du Québec CLSC
<input type="checkbox"/> Établissement d'une morgue temporaire.	Sûreté du Québec Coroner



<input type="checkbox"/> Maintien de l'information à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Établissement d'un/des périmètres de sécurité (50 mètres).	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Dégagement des marchandises dangereuses s'il y a lieu.	Sécurité incendie et Sauvetage MEF
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation – Contention des foules et prévention du pillage.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Ouverture de centres d'accueil pour les évacués, s'il y a lieu.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de renseignements au public.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Isolement du site immédiat du sinistre en prévision d'enquêtes futures.	Sûreté du Québec Transports Canada
<input type="checkbox"/> Établissement du/des réseaux de communications entre le/les sites.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Services techniques et Transports MEF

<b>13.4.3</b>	<b>Équipement</b>	<b>Intervenant</b>
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures.	CLSC
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrettes, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées





<b>13.4.4 Information au public</b>	
<input type="checkbox"/> Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"><li>○ le site Internet de la municipalité;</li><li>○ la page Facebook de la municipalité;</li><li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li></ul>	

<b>13.4.5 Rétablissement</b>	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Retour des services publics dans le secteur environnant	
<input type="checkbox"/> Déblaiement des débris	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	



## RISQUE N° 14 – TERRORISME

Type de sinistre	Localisé.
Gérance	Sûreté du Québec, Sécurité incendie et Sauvetage.
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommage matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux.

### 014.1 CONTEXTE

La Municipalité peut faire face à des incidents mettant en cause des colis, enveloppes ou objets suspects susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques, chimiques, nucléaires ou radioactifs, sans oublier la possibilité d'un attentat ou d'un geste de déséquilibré social.

### 14.2 DIRECTION DES OPÉRATIONS

Les responsables des missions et services suivants sont les ressources les plus susceptibles d'être appelées à intervenir :

- mission *Sécurité incendie et Sauvetage*
- mission *Services techniques et Transports*
- mission *Secours aux personnes et Protection des biens*
- mission *Services aux personnes sinistrées*
- Sûreté du Québec
- CLSC
- Services ambulanciers

### 14.3 EXÉCUTION

Notre Municipalité devra, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes et municipalités avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.



## 14.4 PLAN D'ACTION

14.4.1 Alerte	
Situation évolutive :	
<input type="checkbox"/>	Échappement léger et contrôlé.
<input type="checkbox"/>	Information au coordonnateur et aux directeurs des services d'urgence. Mise en attente.
<input type="checkbox"/>	Détérioration de la situation suite à une explosion.
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination.
Situation instantanée :	
<input type="checkbox"/>	Mobilisation du personnel au centre de coordination selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre.

14.4.2 Intervention	Intervenant
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre de coordination. <input type="checkbox"/> Déclenchement de l'alerte. → <input type="checkbox"/> Mobilisation des responsables de mission au centre de coordination. <input type="checkbox"/> Mise en action du plan d'urgence. <input type="checkbox"/> Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Coordinateur municipal de la sécurité civile Maire ou personne désignée Responsables de mission  Communication et Information
<input type="checkbox"/> Localisation du lieu du sinistre.	
<input type="checkbox"/> Isoler le secteur de l'évènement.	
<input type="checkbox"/> Vérification de la toxicité des matières dangereuses.	
<input type="checkbox"/> Vérification de la direction des vents.	
<input type="checkbox"/> Établissement d'un périmètre de sécurité.	
<input type="checkbox"/> Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).	
<input type="checkbox"/> Immédiatement après l'évènement : circonscription du territoire en délimitant un périmètre de sécurité.	Sûreté du Québec



<input type="checkbox"/> Établissement d'un centre d'opération d'urgence - Identification de la provenance de l'évènement et de l'impact sur le nombre de personnes.	Centre des opérations Centre de coordination Communication et Information
<input type="checkbox"/> Identification des secteurs et matières impliqués.	
<input type="checkbox"/> Établissement des communications entre les centres.	Compagnie impliquée Agences gouvernementales, provinciales et fédérales
<input type="checkbox"/> Extinction de l'incendie s'il y a lieu – Sauvetage des survivants ou des blessés.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/> Avis aux hôpitaux .	Sûreté du Québec CLSC
<input type="checkbox"/> Établissement d'une morgue temporaire et d'un lieu de triage.	Sûreté du Québec / coroner / RRSSS
<input type="checkbox"/> Information à la population.	Communication et Information
<input type="checkbox"/> Renforcement du périmètre par la pose de barricades.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Dégagement des marchandises dangereuses s'il y a lieu.	Sécurité incendie et Sauvetage M.E.F.
<input type="checkbox"/> Contrôle de la circulation – Contention des foules et prévention du pillage.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/> Ouverture d'un ou de plusieurs centre(s) d'accueil pour les évacués.	Services aux personnes sinistrées
<input type="checkbox"/> Activation d'un centre de renseignements au public.	Communication et Information DRSC
<input type="checkbox"/> Isolement du site immédiat du sinistre en prévision d'enquêtes futures.	Sûreté du Québec
<input type="checkbox"/> Questionnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Y a-t-il des menaces ?</li> <li>○ Existe-t-il un conflit social ?</li> <li>○ S'agit-il d'un endroit à risque (consulat, édifices gouvernementaux) ?</li> <li>○ Y a-t-il d'autres menaces ?</li> </ul>	Coordonnateur Sûreté du Québec DRSC
<input type="checkbox"/> Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Services aux personnes sinistrées



<input type="checkbox"/> Transport.	
<input type="checkbox"/> Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Services techniques et Transports Hydro-Québec Bell Canada Autres
<input type="checkbox"/> Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Services techniques et Transports M.E.F.

14.4.3	Équipement	Intervenant
<input type="checkbox"/>	Équipement de lutte contre les incendies et sauvetage.	Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communication et Information
<input type="checkbox"/>	Ambulances, civières, couvertures.	CLSC
<input type="checkbox"/>	Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, camions à bascules, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Services techniques et Transports
<input type="checkbox"/>	Équipement mobile d'amplification.	Sûreté du Québec Sécurité incendie et Sauvetage
<input type="checkbox"/>	Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux personnes sinistrées

14.4.4	Information au public
<input type="checkbox"/>	Il est primordial de tenir la population au courant de l'évolution de la situation via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le site Internet de la municipalité;</li> <li>○ la page Facebook de la municipalité;</li> <li>○ si nécessaire, les stations radiophoniques.</li> </ul>



<b>14.4.5 Rétablissement</b>	
<input type="checkbox"/> Retour graduel vers une situation normale	
<input type="checkbox"/> Réintégration des personnes évacuées	
<input type="checkbox"/> Rétablissement des services dans le secteur affecté	
<input type="checkbox"/> Évaluation des pertes et des coûts	
<input type="checkbox"/> Demande d'aide financière (si nécessaire)	